

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE N° 15/41

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33 et L.6143-7 ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la convention de direction commune du 30 avril 2014 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX, du BLANC, de BUZANCAIS, de CHATILLON-SUR-INDRE, les E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER ;
- Vu la décision 13/05 en date du 28 février 2013 portant délégation de signature à M. HOMBOURGER, technicien supérieur en organisation et gestion à l'E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE ;
- Vu les nécessités de service ;

La directrice générale de la direction commune,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Monsieur Bruno HOMBOURGER, technicien supérieur en organisation et gestion à l'E.H.P.A.D. de MEZIERES en BRENNE, reçoit délégation, sous réserve du droit d'évocation du directeur, pour signer :

- les courriers en rapport avec les demandes d'emploi, les stages, les recrutements, les changements d'établissement, l'affectation des agents, les concours, les demandes de congés de formation professionnelle, le plan de formation ;
- les conventions de recrutement avec le pôle emploi, les déclarations d'accident de travail des agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public et de droit privé, les conventions de stage, les inscriptions de formation ;
- les courriers et attestations diverses relatifs aux agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public et de droit privé destinés aux intéressés ou aux différents organismes gestionnaires, les déclarations sociales et fiscales ;
- les courriers en rapport avec les cessations de fonctions (démission, disponibilité, etc ...) ;
- les courriers relatifs aux instances ;
- les attestations de présence des résidents, les attestations de loyer pour la demande d'allocation logement, le registre des décès ;

Sont exclus de la présente délégation :

- les décisions de recrutement des agents stagiaires et titulaires de droit public et les contrats de travail des contractuels de droit privé ;
- les contrats engageant l'établissement sur plusieurs années tels que les contrats de maintenance et d'assurances.

Article 2

Monsieur Bruno HOMBOURGER, reçoit également délégation, en qualité d'ordonnateur suppléant, pour procéder aux engagements et à la liquidation des pièces justificatives se rapportant aux charges et recettes d'exploitation relatives aux:

- dépenses relevant des groupes I, II et III ;
- recettes des comptes : 6032, 6419, 7081, 7085, 735, 748, 754, 7588, 7718, 773, 7815, 7865.

Sont exclus de la présente délégation :

- les mandatements relevant de la section d'investissements.

Article 3

Sont réservés à la signature du directeur, les ordres de réquisition du comptable public.

Article 4

Le technicien supérieur en organisation et gestion rend compte au directeur du centre hospitalier local de CHATILLON-SUR-INDRE des décisions prises dans l'exercice de sa délégation.

Article 5

La présente délégation de signature prend effet au 19 octobre 2015 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance du conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. de MEZIERES en BRENNE et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice générale de la direction commune peut à tout moment retirer la présente délégation à la délégataire désignée.

Article 6

La présente décision se substitue à sa date d'effet à la décision n° 13/05 en date du 28 février 2013 portant délégation de signature à M. HOMBOURGER, technicien supérieur en organisation et gestion à l'E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE.

Cette décision est notifiée au délégataire, et sera communiquée aux :

- directeur de l'E.H.P.A.D. de MEZIERES en BRENNE,
- président du conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. de MEZIERES en BRENNE,
- trésorier de l'E.H.P.A.D. de MEZIERES en BRENNE,

et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domiciliée au C.H. de CHATEAUROUX.

CHATEAUROUX, le 19 octobre 2015.

La directrice générale
de la direction commune,

Le délégataire,
technicien supérieur en organisation et gestion,

signé

signé

Evelyne POUPET

Bruno HOMBOURGER